

Québec, le 5 mars 2015

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

Madame Marthe Côté
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Madame,

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission chargée de l'étude de ce dossier désire recevoir, avant le 9 mars prochain, des réponses à la question suivante.

Le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement prévoit au paragraphe p) du 1^{er} alinéa de l'article 2 que l'ouverture d'une mine d'uranium est un projet assujéti.

Les travaux d'exploration avancée dits aussi travaux de mise en valeur, notamment la mise en place d'une rampe d'accès et le creusage d'un puits d'accès à un gisement souterrain, sont-ils ainsi soumis à la procédure québécoise d'évaluation environnementale ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

